

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BONNETERRE Alexandra, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTIOUX-DELAGE Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe.

Pouvoir de Mme BOUTET Frédérique à M. GEMEAU Stéphane, et de Mme BOUTET Frédérique à M. CHEVALIER David,

Excusés : M PETUREAU Jean-Paul, Mme BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony,

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : M. VARDELLE Jean-Christophe

1 - Délibérations

-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2023,

- **Projet Agri solaire aux Cros : avis après enquête publique** : Monsieur le Maire indique que les documents adressés par la Préfecture à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre (copie du rapport et des conclusions de Mme TONICELLO, Commissaire Enquêtrice, mémoire en réponse de la Sté NEOEN, annexes) ont été transmises à l'ensemble des conseillers municipaux. De même, chaque conseiller municipal a été destinataire du courrier de l'Association Nature et Cie en date du 23/01/2023 ainsi que de la copie du courrier du 15/12/2023 adressé par l'Association à Mme la Commissaire Enquêtrice.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 26 octobre dernier, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sur le projet présenté et qu'il serait amené à délibérer à nouveau à la suite du rapport de Mme la Commissaire Enquêtrice.

Il propose donc à l'assemblée de débattre sur les éléments transmis. Cet échange peut être synthétisé de la façon suivante :

- Les conseillers ont pu constater que La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) et la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement) ont fait part de recommandations auxquelles le Maître d'Ouvrage (sté NEOEN) a répondu point par point dans son mémoire en réponse transmis à Mme la Commissaire Enquêtrice le 4 janvier 2024. Ses réponses sont également reprises dans le rapport de Mme la Commissaire Enquêtrice,
- Le porteur de projet est attentif aux inquiétudes des riverains sur le volet « paysager ». Depuis l'enquête, il s'est rendu sur place à la demande de riverains pour se rendre compte de l'impact visuel du projet et s'est engagé à inscrire des plantations supplémentaires à celles prévues initialement,
- Le Conseil Municipal rappelle que la Charente Limousine est une terre d'élevage. Or le projet présenté concerne un élevage ovin avec une garantie de maintien de production d'agneaux label rouge et sous l'appellation IGP « Agneau Poitou Charentes ». La Chambre d'Agriculture de la Charente et la Fédération Nationale Ovine soutiennent ce projet qui s'inscrit dans une transmission d'exploitation non démantelée à une famille non issue du milieu agricole, installée sur notre commune en 2022.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée de voter à bulletin secret pour ou contre le projet présenté. A l'unanimité, les conseillers indiquent qu'ils souhaitent un vote à main levée. Ainsi, compte tenu des deux pouvoirs transmis, le résultat est le suivant :

- o Votants : 13 : Pour : 10 voix, Abstentions : 3.

L'avis du conseil municipal au projet est donc FAVORABLE.

- **Médailles du travail** : Deux agents communaux, remplissent les conditions requises pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail vermeil (30 ans d'activité salariée). Leur dossier a été validé par la Préfecture,
- **Demande de participation financière à des voyages scolaires** : 3 demandes ont été transmises en mairie : la MFR de la Péruse (voyage d'études), l'ADAPEI (voyage pédagogique sur la seconde guerre mondiale), Lycéen à Confolens (voyage dans les Alpes). Les voyages ayant un coût supérieur à 200 €, chaque demandeur percevra 50 € à réception d'une attestation de réalisation du voyage,

- **Demande d'achat de terrain communal** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré sur place un couple domicilié à Labrousse qui souhaiterait faire l'acquisition d'une bande de terrain (actuellement délaissé de voirie) le long de leur façade de maison afin de pouvoir y réaliser des travaux de réfection du sol qui permettrait le stationnement de leurs véhicules : avis favorable du conseil municipal qui précise que cette demande fera l'objet d'une enquête publique, fixe le prix du terrain à 1 € le m2 car attenant à du bâti. Les frais de bornage, d'acte et la participation aux frais d'enquête seront à la charge des demandeurs,
- **Revalorisation des loyers communaux et commerciaux** : Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal, dans un souci de simplification, de réviser au 1^{er} janvier les loyers de tous les logements communaux sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre d'une valeur de 140.59. L'évolution annuelle est de 3.50 %.
Les nouveaux loyers seront : Moulin de la Cour : N°1: 352 €, N°2: 306 €, Logement de la boulangerie : 287 €, Place de la Bauche : N°1: 500 € : 335 €, Logements ancien Presbytère : N°1: 251 €, N° 2 : 228 €, N°3 :: 207 €, Logement de l'école : 502 €, Logement de la Poste : 544 €.
L'indice de revalorisation des loyers commerciaux basé sur le coût de la construction induirait une augmentation du loyer de la boulangerie de 7.99 %. Le loyer passerait de 592.72 € à 640.08 € HT. L'épicerie louée à Saveurs and Co n'est pas concernée car elle est titulaire d'un bail précaire de 3 ans. Compte-tenu du contexte économique difficile et de l'augmentation des charges d'électricité, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer la hausse et de maintenir le loyer actuel,
- **Nouvelle salle des fêtes du Moulin de la Cour** : Le permis de construire est en cours d'instruction. La consultation des entreprises via la plateforme www.marchéspublics.fr sera lancée à réception des autorisations d'urbanisme,
- **Reformulation de l'annulation des loyers de novembre et décembre du Comptoir des Lions** : le conseil municipal, dans sa séance du 21 décembre avait validé le principe de l'annulation des derniers loyers suite à la cessation d'activité du Comptoir des Lions. Sur les conseils de la Trésorerie, cette annulation sera inscrite au BP commerces 2024 sous la forme d'une remise gracieuse.

2- Décisions diverses,

- **Plateforme « ATCHOUM »** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a eu connaissance par une habitante de la commune d'une plateforme de covoiturage à destination des ruraux et présente la vidéo du site. Il précise qu'il a pu échanger avec le propriétaire de cette plateforme. Il serait intéressant de la proposer à l'échelon communautaire. M. le Maire contactera la Communauté de Communes de Charente Limousine.

3 Informations diverses

- Une coupure de courant interviendra sur le Bourg lundi 19 février du 9 h à 15 h,
- Recensement des voies communales endommagées : un état des lieux de l'état de santé de nos voies communales a été fait. Les travaux FDAC initialement prévus en 2023 qui n'ont pas pu être réalisés en raison des intempéries seront réalisés prochainement. 5 tonnes de point à temps avaient été inscrits au budget 2023 et n'avaient pas pu être appliqués. Ces travaux viennent juste d'être réalisés. Une nouvelle campagne de point à temps sera inscrite lors du budget 2024,
- Logements communaux : Le logement du 7 Place de la Bauche est repris. L'appartement N°2 à l'ancien Presbytère est libre à la location,
- DETR 2024 : Une demande de subvention d'Etat a été déposée en vue de l'aménagement de chemins piétonniers Route de Lesterps du Bourg au site du Moulin de la Cour, de la Fleur de l'Age au Bourg et de la Route de Manot au Bourg,
- Ventes en cours : un point sur les dossiers en cours est fait (la Ficherie, la Charpétie, Chez Fourot...),
- Défense incendie du Village de Labrousse : l'implantation de la bâche à réserve incendie reste à définir,
- AG des Anciens Combattants : lors de l'assemblée générale du 13 janvier, M. Patrick de Rousiers a été élu Président de l'association. Trésorier et secrétaire : M. DANGLADE Laurent,
- AG Créations Plurielles du 16 janvier 2024 : Mme Nicole DIGANET continue d'assurer la présidence,
- AG du Comité des Fêtes du 20 janvier 2024 : Mme Stéphanie BARUSSIAS a été réélue Président de l'association. Les manifestations 2024 seront les suivantes : Moules Frites : 16 juin, Feu de St-Jean si cela est possible au Chambon : 21 juin, Choucroute : 16 novembre,
- AG de la Pêche : samedi 3 février à 16 h,

- AG du Jardin du Curé : dimanche 28 janvier à 9 h 30. Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a échangé avec M. TREMEAU Romain sur le principe de la « micro-forêt ». Les conseillers municipaux sont invités à une visite du jardin du Curé au Chambon le samedi 6 avril à 9 h,
- AG du Club du 3^{ème} Age : dimanche 3 mars à 11 heures,
- Point sur l'état civil de janvier : 3 naissances, 1 PACS, 1 décès.

- 4 Prochaines réunions :

Commissions finances : jeudi 8 et 22 février à 20 h 30

Prochain Conseil municipal : jeudi 7 mars 2024 à 20 h 30

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Le Maire, David CHEVALIER,

Le Secrétaire, Jean-Christophe VARDELLE,